



Invitation presse

**Ambroisies :**  
**Une proposition de loi pour organiser la lutte**

- Un texte élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes de la lutte contre l'ambroisie
- Les ambroisies définies comme des « végétaux nuisibles pour la santé publique ».
- La lutte devient « obligatoire et permanente sur le territoire métropolitain »
- Tous les acteurs seront impliqués dans la lutte (Etat, Régions, Départements, communes, propriétaires privés, agriculteurs,...)

**Conférence de presse à l'Assemblée Nationale**

**MARDI 23 AVRIL 2013**

**A 17h30 – Salle 7044**

101, rue de l'Université – Immeuble Chaban-Delmas – 2<sup>ème</sup> sous-sol.

Paris VII

**Avec :**

Alain Moyne-Bressand  
Député – Maire de Crémieu  
Président du Comité Parlementaire de Suivi du Risque Ambroisie

Michel Thibaudon  
Directeur du Réseau National de Surveillance Aérobiologique

Bruno Chauvel  
Chercheur à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)  
Responsable de l'Observatoire des Ambroisies

## Lutte contre l'ambrosie : la nécessité d'une loi

*Personnes allergiques, maires des communes infestées, services administratifs, médecins, agriculteurs... Toutes les parties prenantes attendent et réclament depuis des années une loi coordonnant la lutte contre l'ambrosie. Cette super mauvaise herbe hautement invasive et allergisante est un vrai danger sanitaire et une nuisance pour l'agriculture dans les régions fortement infestées. Malencontreusement importées d'Amérique du Nord au début du XXème Siècle, les ambrosies se développent inexorablement. Pour éviter les situations dramatiques de la Hongrie, de la République Tchèque ou de la Roumanie, il est nécessaire de prendre des mesures fortes permettant une lutte efficace.*

### La coordination des parties prenantes : un enjeu majeur

Pour être efficace, la lutte contre les ambrosies doit être prise en compte à tous les niveaux. Les communes sont les plus concernées car elles sont en prise directe avec l'ambrosie et voient ses conséquences au quotidien sur les riverains et les agriculteurs. Leur action ne peut avoir d'impact que s'il y a une collaboration inter-communale, départementale, et nationale. Aujourd'hui, il manque une coordination nationale. La proposition de loi entend remédier à cette carence.

La collaboration entre toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des services publics, des particuliers, ou des entreprises, est une condition essentielle pour la réussite de la lutte contre les ambrosies. Les ambrosies ont un impact dans de nombreux domaines :

- La santé : les allergies provoquées par les pollens d'ambrosie sont d'une rare violence.
- L'environnement : cette super mauvaise herbe est très envahissante. Elle colonise tous les espaces et met en danger la biodiversité.
- L'agriculture : parce que c'est une plante résistante et envahissante, l'ambrosie est une menace pour l'agriculture.

Pour mener à bien la lutte contre l'ambrosie et préserver la santé publique et la biodiversité, de nombreux organismes entrent en jeu pour prévenir, former, contraindre et agir.

La loi doit permettre à chacun des acteurs de mettre en œuvre les moyens nécessaires selon son domaine de compétence. La proposition de loi a donc été rédigée avec les acteurs majeurs de la lutte contre les ambrosies : associations, institutions, services administratifs, élus et simples citoyens ont apporté leur connaissance du problème.

### Stopper la progression de l'ambrosie

Les ambrosies ne doivent pas devenir une fatalité. Elles ont un coût humain, environnemental et financier. En Rhône Alpes, les ambrosies coûtent quelques 20 millions d'euros annuels à la CPAM régionale et au secteur agricole. Les allergies provoquées sont très violentes et peuvent entraîner des cas dramatiques parmi les populations les plus fragiles (enfants, jeunes adolescents et personnes âgées). A ce titre, la proposition de loi déclare les ambrosies « végétal nuisible pour la santé publique ».

Lutter contre l'ambrosie est donc une véritable mission de service public et un acte citoyen. Tous les moyens à notre disposition doivent être mis en œuvre pour stopper cette véritable menace sanitaire, agricole et environnementale.

La proposition de loi rend la « lutte contre l'ambrosie obligatoire et permanente sur tout le territoire métropolitain ». Elle donne ainsi les outils juridiques nécessaires aux acteurs pour déployer toutes les solutions à leur disposition afin de stopper le développement des ambrosies en France.